

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 20 (1869)
Heft: 6

Artikel: Procès-verbal de la réunion des forestiers suisses à Soleure
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal

de la réunion des forestiers suisses à Soleure, les 10 et 11 août 1868.

Séance du lundi 10 août, à 8 heures du matin, dans la salle du Grand-Conseil, sous la présidence de M. Baumgartner, président du Conseil d'état.

Monsieur le Président ouvre la séance par le discours suivant :

Messieurs les forestiers et amis de l'économie forestière !

Dans votre dernière assemblée à Bex, où vous étiez entourés d'une splendide nature, vous avez choisi pour lieu de réunion de cette année la ville de Soleure, dont les environs n'offrent que de modestes aspects ; fidèles à votre décision, vous êtes maintenant réunis en grand nombre au pied du Weissenstein, pour procéder à d'importantes délibérations.

Au nom du comité local, du gouvernement, des autorités de la ville et des forestiers soleurois, je vous souhaite une cordiale bienvenue ; à vous tous qui êtes venus des différentes contrées de notre belle patrie et des états voisins.

Fondée en 1843, la société des forestiers suisses s'assemblait déjà dans nos murs en 1846 ; et nous sommes d'autant plus réjouis de vous recevoir aujourd'hui ici, que la société célèbre dans ce jour sa vingt-cinquième année d'existence et d'activité.

Dans la vie d'un homme en général, 25 années sont une bien longue période, mais pour le forestier, qui travaille presque sans cesse en vue de la postérité, et qui sème à la sueur de son front, pour défendre ensuite toute sa vie les forêts qu'il a créées contre les vues bornées d'une partie de ces concitoyens et contre les influences puissantes d'une nature parfois peu propice, pour ce forestier qui ne récolte presque jamais le fruit de ses travaux, 25 années, ce n'est qu'un temps bien court.

L'association des forestiers n'est qu'une fleur modeste dans la couronne des innombrables sociétés patriotiques de la Suisse. Il n'y a pas bien longtemps qu'une fête fédérale s'est célébrée dans nos murs avec un certain éclat. Le comité local, les journaux, les autorités, toute la population rivalisaient de zèle pour recevoir les chanteurs suisses d'une manière brillante. Les arcs de triomphe, la multitude innombrable des guirlandes, des drapeaux,

des banderoles, les feux d'artifice et les illuminations, ont dû témoigner de nos sentiments patriotiques et de la joie que nous avons à posséder nos chers confédérés.

Votre comité local s'est occupé longuement de la réception des forestiers suisses. Les jeunes gens se sont prononcés vivement pour que nous prenions au moins un modeste habit de fête. Mais les hommes qui ont blanchi sous le harnais, insistèrent pour que la main souvent maladroite des hommes ne vint pas défigurer les décorations qui sont si chères au vrai forestier : les dômes de verdure soutenus par d'innombrables colonnes, les ravins profonds sillonnés par des torrents sauvages, les cascades majestueuses qui se précipitent de rochers en rochers, les gigantesques murailles de nos montagnes et leurs gouffres redoutables.

Grâce aux bons sens des hommes d'expérience qui fondèrent notre société, elle est entrée dès son origine dans une voie toute pratique, et elle ne l'a pas abandonnée malgré les orages de temps fort agités ; elle a pris pour tâche de relever toutes les branches de l'économie forestière, et son activité continue et bien dirigée l'a amenée déjà bien près de son but. C'est donc un devoir agréable que nous remplissons aujourd'hui en exprimant toute notre reconnaissance aux hommes qui se sont mis au service de la société dès sa fondation, et dont l'expérience et la science lui ont indiqué la voie où elle devait marcher. Si nous parcourons le catalogue des membres qui ont adhéré à la société dans sa première assemblée, les 27 et 28 mai 1843, nous trouvons que le temps a fait bien des éclaircies dans ce peuplement vigoureux, et que les orages de la vie y ont brisé bien des troncs. Faisons donc revivre aujourd'hui le souvenir des braves qui ont été appelés du sein de la société pour passer dans un monde meilleur ! Honorons les conseils des infatigables champions qui nous restent encore, et espérons que les jeunes recrues rempliront dignement les vides qui se sont produits et qui se produiront toujours ; ainsi les forestiers suisses seront préservés des coupes rases et des exploitations exagérées.

Nous venons de dire que la société s'est approchée de son but par une activité raisonnée et sans défaillance ; c'est ce qu'il nous reste à montrer aussi brièvement que possible.

Active dans le domaine de la science, laborieuse dans le champ des essais et des applications pratiques, riche d'expériences

et de faits constatés, la société s'est donné la belle tâche de faire participer tout le pays aux résultats de ses travaux. Dans ses réunions périodiques, elle a discuté avec un vif intérêt les progrès de la science et de l'expérience, et les résultats de ces discussions ont été consignés dans de nombreux rapports. Elle a recueilli ses enseignements au sein des oeuvres de Dieu, dans les vastes forêts, sur les pentes appauvries, dans les Alpes déboisées par l'imprévoyance de l'homme; là elle a témoigné sa joie des progrès accomplis et a retrempe son courage; ici elle a recherché les moyens d'établir un aménagement rationnel, de rendre de l'humus au sol épuisé, d'introduire des cultures profitables; plus haut elle a entrepris des travaux pénibles et difficiles, pour protéger les possessions de nos braves populations de bergers contre les éboulements et les avalanches et pour préserver les richesses des vallées des calamités des inondations et de l'envahissement des décombres.

La société des forestiers suisses est parvenue à faire élaborer, par les cantons, des lois forestières au niveau des besoins de l'époque. La presse périodique a été mise à profit pour éclairer la nation sur les questions forestières; des hommes d'un grand mérite, enthousiastes de leur profession, ont consenti à réunir leurs journaux pour continuer en commun, avec tout l'ascendant que donne l'union des forces, l'oeuvre que des années de succès avaient déjà couronnée. Tous les membres de la société se sont vivement intéressés à la fondation d'une école forestière au polytechnicum fédéral, et cette institution a déjà exercé une excellente influence sur notre économie forestière; quelques-uns de nos membres lui ont voué toute leur activité et tous les fruits de leur expérience, avec un dévouement tout républicain.

C'est aussi la société des forestiers qui a reconnu la nécessité d'un enseignement spécial pour les gardes forestiers, et elle a ainsi beaucoup contribué à faire établir les cours que ces employés reçoivent maintenant dans plusieurs cantons.

Le *Rapport sur les forêts des montagnes*, qui a ouvert les yeux des autorités et du peuple sur bien des points importants, et le livre intitulé *la Forêt*, où les résultats de la science sont présentés d'une manière à la fois si populaire et si complète, sont deux pierres commémoratives dans l'histoire de la société, la dent du temps ne les détruira pas.

Nous sommes persuadés que les travaux forestiers entrepris dernièrement dans les Alpes, et soutenus d'une manière si libérale par le conseil fédéral auront des résultats heureux pour les montagnes, pour le bas pays, pour la Suisse tout entière. Dans le canton de Soleure aussi, nous avons des motifs de parler avec reconnaissance des efforts et des succès de la société des forestiers, sans doute notre économie forestière n'est pas parvenue, en général, au degré de développement que nos hommes de l'art et la partie la plus éclairée des autorités voudraient la voir atteindre; mais il faut se rappeler que dans cette économie la postérité doit expier les fautes et les méprises de ses ancêtres pendant plusieurs générations.

Bien que tout ne soit donc pas comme on voudrait le voir, ni même comme on pourrait l'avoir, la situation forestière de notre canton ne laisse pas de causer quelque satisfaction.

Sous l'habile direction de M. l'inspecteur forestier Scherer, les forêts de la ville de Soleure sont les mieux aménagées de tout le canton, et celles d'Olten rivalisent avec elles dans la voie du progrès.

Dans ces deux communes, le zèle éclairé des forestiers est soutenu d'une manière réjouissante par des autorités prêtes à faire des sacrifices, et par des commissions forestières qui agissent énergiquement.

Cet esprit d'initiative, les heureux résultats qu'il a produits dans ces communes, l'aménagement rationnel des forêts de l'état, ont été pour la plus grande partie des communes rurales des leçons vivantes d'économie forestière.

L'aménagement exemplaire des forêts remises à la ville en 1803, a évidemment beaucoup contribué, en 1836, à faire remettre les forêts aux communes des campagnes contre une finance de deux francs par arpent, et en se réservant le droit de haute surveillance; depuis lors les droits de servitude ont été rachetés partout excepté dans trois communes. Dans l'intérêt de l'économie forestière, on peut espérer que les circonstances anormales qui existent encore dans ces localités pourront être prochainement régularisées.

Un décret du Grand-Conseil, de février 1867, a augmenté le nombre des districts forestiers d'un cinquième poste; nous ne doutons pas que cette autorité, qui ne recule pas devant les dépenses reconnues nécessaires, n'accorde bientôt les fonds pour

solder 9 forestiers, dont chacun serait chargé des 5 à 6000 arpents de forêts communales que renferment, en moyenne, nos 9 districts politiques.

La réunion des fonctions d'ingénieur-adjoint avec celles de forestier de district n'est pas favorable à l'économie forestière, parce qu'elle détourne les employés de ce qui devrait être leur seule occupation. Puisse le législateur faire aussi cesser cet abus ! Nous l'espérons d'autant plus que tous nos districts possèdent des hommes de l'art bien qualifiés et dévoués de cœur et d'âme à leur vocation.

D'après l'avis unanime d'hommes très-compétents, notre loi forestière est l'une des meilleures de celles qui ont été élaborées dans ces derniers temps. Il est cependant très-regrettable qu'elle ne contienne aucune disposition relative aux forêts privées, qui occupent une étendue considérable. Les règlements forestiers communaux, qui sont soumis à l'approbation du Conseil d'état, seront révisés cette année d'après un projet général qui a été élaboré par les forestiers de district.

Depuis deux ans la durée des cours pour les gardes forestiers, qui se donnent depuis plus de 20 années, a été portée de 8 jours à 4 semaines. Dans la règle on n'y admet que des hommes de 20 à 35 ans qui ont suivi avec succès les écoles et qui sont d'une constitution vigoureuse. A l'heure qu'il est, nous n'avons que peu de gardes-forestiers qui n'aient pas suivi un cours avec bon succès.

Ces gardes instruits et actifs soutiennent bien les efforts des forestiers de districts; ils soignent et surveillent les forêts d'une manière bien plus efficace qu'on ne le faisait auparavant. Depuis que nous avons la nouvelle loi et une meilleure surveillance, les délits ont diminué de plus de moitié.

Presque sans exception les communes élèvent elles-mêmes, dans des pépinières bien soignées, les plants qui leur sont nécessaires. Nous éprouvons un plaisir tout particulier à vous dire que, dans tous les districts, il se trouve des instituteurs qui mettent la main à l'œuvre dans les pépinières avec leurs élèves, et qui leur inspirent ainsi de bonne heure d'une manière tout à fait pratique de l'intérêt pour les forêts.

Nous sommes parvenus à obvier à un grave inconvénient, le manque d'argent pour les cultures et les autres améliorations

forestières, en astreignant les communes à tenir des caisses forestières administrées à part. L'intérêt des capitaux de ces caisses permet déjà à mainte commune de couvrir les frais des principales cultures, des éclaircies, des exploitations, même des constructions de chemins et des entreprises de drainage; autrefois il fallait négliger ces travaux ou les faire exécuter d'une manière défectueuse par le moyen de corvées, tandis qu'à présent on les fait faire dans toutes les règles par des ouvriers entendus et payés en conséquence.

Les conférences de district sur des matières forestières qui ont lieu tous les hivers et auxquelles sont invités les membres des municipalités, des commissions et les gardes forestiers, exercent une très-heureuse influence sur l'administration des forêts communales. C'est par ce moyen surtout que le personnel forestier est parvenu à introduire de l'émulation dans les communes sous le rapport de l'économie forestière, à faire améliorer le traitement des gardes et à provoquer maint autre progrès.

C'est la société des forestiers suisses et l'école forestière fédérale qui ont donné l'impulsion pour toutes ces créations accomplies ou en voie de l'être; ces deux institutions se sont ainsi acquies les vives sympathies des autorités et du peuple de ce canton.

Le gouvernement a mis à la disposition du comité local la somme de 600 francs pour la réunion de la société, et les autorités de la ville offriront aussi une somme à peu près égale sur l'autel de la patrie, à l'honneur des forestiers suisses.

Après cette communication je déclare la séance ouverte.

Ordre du jour.

A. Affaires de la société.

1. Comptes.

M. le professeur Landolt fait un rapport sur les comptes de la société du 30 juin 1867 au 30 juin 1868. En voici un résumé:

Recettes.

Solde du 30 juin 1867		1282 fr. 41 cts.
Contributions annuelles	fr. 1275.	
Intérêts en compte courant	» 36.	1311 » —
	<hr/>	<hr/>
Total		2593 fr. 41 cts.

<i>Dépenses.</i>	
Frais généraux	231 fr. 25 cts.
Coût du Journal	724 » 40 »
	<hr/>
Total	955 fr. 65 cts.
Solde en caisse au 30 juin 1868	1637 » 76 »

Le compte, qui accuse ainsi un boni de 355 fr. 35 cts. pour cette année, est adopté avec remerciements.

2. *Rapport du comité permanent,*
lu par M. le professeur Landolt.

M. le Président et Messieurs,

Le comité permanent que vous avez confirmé pour 3 ans dans votre réunion de Bex, a l'honneur de vous présenter le rapport prescrit par le § 7 des statuts, sur la marche des affaires de la société pendant l'année écoulée.

I. La société et ses organes.

A. *La société.*

Avant la dernière assemblée de Bex, la société des forestiers suisses comptait 263 membres actifs et 7 membres honoraires, en tout 270 membres. Douze membres actifs furent reçus à Bex (1868 nr. 2 p. 24), et depuis lors le comité permanent a reçu M. M. Hohenstein, Adolphe, forestier à Zurich.

Dr. Sebendorf, Arthur, professeur agrégé à Zurich.

Heer, Joachim, landammann à Glaris.

Bucher, Joseph, conseiller national à Escholzmatt.

En revanche le nombre des membres a diminué

1. Par le décès de

M. M. Maillardot, Romain, à Fribourg.

Aeberhardt, géomètre à Kirchberg.

2. Par la démission de

M. M. Stebler, géomètre à Gränichen, Argovie.

Steigmeyer, candidat forestier à Oberendingen.

Holdenegger, Jean, à Stein.

Graffenried, Guillaume, à Berne.

Haag, Frédéric, à Bienne.

Karlen, colonel à Erlenbach.

Revel, Cyprien, à Neuveville.

Vogel, conseiller national à Wangen.

Steiger, candidat forestier à Berne.

Göldlin, forestier de district à Lucerne.

Hecht, intendant à Willisau.

Wapf, juge de district à Hitzkirch.

Schlatter, municipal à Schaffhouse.

Jeker, député du conseil des états à Soleure.

Messer, forestier de district à Herbotswyl.

Hediger, François, à Schwyz.

Horath, membre du conseil d'administration à Ingenbohl.

Kothing, chancelier à Schwyz.

Reichlin, Charles, avocat à Schwyz.

Le tableau suivant résume la composition de la société et les mutations qu'elle a subies depuis le 1 août 1867.

Domicile des membres.	1 Août 1867.	Entrée.	Sortie.	1. Août 1868.
A. Membres actifs.				
Argovie	24	—	2	22
Appenzell Rh. Ext.	6	—	1	5
» Rh. Int.	—	—	—	—
Bâle-Campagne	1	—	—	1
» Ville	3	—	—	3
Berne	69	—	7	62
Fribourg	20	3	1	22
St. Gall	15	—	—	15
Genève	3	—	—	3
Glaris	—	1	—	1
Grisons	9	—	—	9
Lucerne	13	1	3	11
Neuchâtel	11	—	—	11
Schaffhouse	5	—	1	4
Soleure	13	1	3	11
Schwytz	14	—	4	10
Tessin	4	—	—	4
Thurgovie	7	—	—	7
Nidwald	—	—	—	—
Obwald	—	1	—	1
Uri	—	—	—	—
Vaud	18	4	—	22
Valais	5	—	—	5
Zoug	—	—	—	—
Zurich	17	4	—	21
Suisse	257	15	22	250
Allemagne	5	—	—	5
France	1	1	—	2
Total	263	16	22	257

Domicile des membres.	1 août 1867.	Entrée.	Sortie.	1 août 1868.
B. Membres honoraires.				
Suisse	1	—	—	1
Allemagne	5	—	—	5
France	1	—	—	1
Total	7	—	—	7
En tout	270	16	22	264

La société compte donc aujourd'hui 257 membres actifs et 7 membres honoraires. Tous les cantons sont représentés, à l'exception des Rhodes intérieures d'Appenzell, de Nidwald, d'Uri et de Zoug.

L'assemblée générale et le comité local de 1867—68.

Pour les délibérations de l'assemblée générale, à Bex, les 12 et 13 août 1867, nous renvoyons au protocole (1868, no. 2, 3, 4, 5 et 6).

Cette assemblée décida de se réunir en 1868 à Soleure. M. Baumgartner, conseiller d'état, fut élu président du comité local, et M. l'inspecteur forestier Scherer, vice-président.

Conformément aux statuts le comité local se compléta par :

- MM. Kaiser, inspecteur général des forêts
- Vogt, forestier de district
- Hirt, forestier
- Meier, forestier de district.

Les sujets de discussion furent fixés par le comité local, de concert avec le comité permanent (1868, no. 5.)

Comité central.

Le comité central n'a tenu qu'une séance, le 23 février; mais il a pris une série de décisions par voie de circulation.

Comptes.

Voir le résumé ci-dessus. Pour d'autres détails nous renvoyons au compte lui-même et aux pièces à l'appui.

Essai de culture d'essences exotiques.

La commission spéciale pour les cultures d'essences exotiques a continué ses travaux, en la manière accoutumée, sous la présidence de M. le professeur Kopp à Zurich. Cette année

encore l'invitation d'adresser des commandes de semences a eu beaucoup de succès. Il est venu des demandes de 10 cantons différents, pour 32 espèces exotiques et pour une valeur de 450 francs. La commission n'a encore reçu que peu de rapports sur le résultat des essais; cependant les communications reçues et les observations faites par la commission elle-même parlent en faveur d'un succès marqué. Elle ne peut pas encore faire le rapport qu'elle a promis l'année passée, parce qu'elle n'a pas des matériaux assez complets. Il est du reste dans la nature de ces essais qu'on ne puisse se prononcer définitivement sur leurs résultats qu'après de longues années. Il suffit de constater pour le moment, que les essais provoqués par la société des forestiers suisses sont faits avec beaucoup de zèle, dans la plaine comme dans la montagne, et qu'il doivent sûrement conduire à des résultats réjouissants.

Journal.

Dans ces deux dernières années, la publication du journal était devenue moins coûteuse, soit par l'augmentation du nombre des abonnés, soit par la conclusion de conventions plus favorables avec les éditeurs. Quoi qu'il en soit, c'était toujours une anomalie qu'il y eût en Suisse deux journaux, pour se partager le petit nombre de lecteurs qui prennent un intérêt suivi au développement de l'économie forestière; ce divorce était d'autant moins justifié qu'il n'y avait nullement opposition entre les tendances des deux feuilles.

M. Pillichody s'est donc fait l'organe d'un besoin généralement senti en exprimant, à Bex, le voeu que les deux journaux se fusionnent, et que les rédacteurs veillent bien s'entendre à cet effet. Ce fut là un grain de semence jeté dans un bon sol; des deux côtés on se tendit la main, et le résultat désiré fut atteint bien plus tôt qu'aucun n'eût osé s'y attendre.

Dès le 22 septembre 1867, M. le professeur Landolt transmit au président du comité permanent quelques propositions qui devaient servir de base pour la fusion des deux journaux, et elles furent approuvées en principe.

Les rédacteurs étant animés du meilleur désir de s'entendre, les conventions suivantes purent être soumises au comité permanent le 30 novembre:

- 1) Convention entre le comité permanent et la rédaction
- 2) Convention entre la rédaction et M. Hegner, imprimeur à Lenzbourg.
- 3) Accord entre les rédacteurs Landolt, Kopp et Walo de Greyerz.
- 4) Accord entre la rédaction et le traducteur Bertholet, forestier à Neuveville.

Voici les bases de ces conventions pour autant qu'elles concernent les intérêts de la société :

- 1) Les deux journaux paraîtront sous le titre de *Journal suisse d'économie forestière*, et la nouvelle feuille sera l'organe de la société des forestiers suisses.
- 2) MM. les professeurs Landolt et Kopp à Zürich, et M. W. de Greyerz à Lenzbourg se chargent en commun de la rédaction; ils prendront entre eux des arrangements pour la répartition du travail.
- 3) La rédaction s'engage :
 - a) A faire paraître le Journal dans sa forme actuelle, en allemand et en français, par numéros mensuels d'une feuille.
 - b) A insérer sans frais toutes les publications concernant les affaires de la société.
 - c) A faire parvenir à chaque membre un exemplaire franc de port.
 - d) A acquitter un honoraire de 20 francs par feuille aux collaborateurs.
- 4) De son côté la société des forestiers s'engage :
 - a) A payer à M. Hegner, éditeur, 2 fr. 50 par année pour chacun de ses membres,
 - b) A se charger des frais de gravures et d'impression des feuilles dépassant le nombre fixé.
 - c) A laisser à la disposition de l'éditeur la dernière page de chaque numéro pour des annonces concernant l'économie forestière.
- 5) Les conventions seront en vigueur jusqu'au 31 déc. 1872.

La conclusion définitive des conventions ne put pas avoir lieu immédiatement, parce que les arrangements pris avec l'éditeur de l'édition française n'expiraient que le 31 décembre 1868; mais cet obstacle fut promptement écarté, M. Schüller ayant bien voulu consentir à l'abrogation de la convention.

La fusion des deux journaux était tellement dans l'intérêt de la société, les conventions étaient si avantageuses et la conclusion des arrangements était si pressante, que le comité crut pouvoir se mettre au-dessus de la question de compétence, et adopta les actes mentionnés le 11 décembre 1867, par voie de circulation entre ses membres. Pour rentrer dans la légalité, le comité demande à l'assemblée d'approuver ce qui a été fait, et de voter en outre à MM. Landolt, Kopp et W. de Greyerz des remerciements pour l'heureuse solution de cette affaire.

Manuel pour les propriétaires de forêts privées :

La traduction française de cet ouvrage n'est pas encore achevée; cependant l'impression pourra avoir lieu cette automne.

Observations météorologiques et phénologiques au point de vue forestier.

A la réunion de Bex, M. Adolphe de Greyerz a proposé de mettre à l'étude la question de savoir si les forêts exercent une influence sur la grêle, et si elles en préservent plus ou moins les campagnes environnantes: d'autre part le voeu a été émis que ces recherches soient étendues à l'influence des forêts sur les gelées. Ces deux motions furent prises en considération, et le comité permanent fut chargé d'examiner ces questions de la manière qui lui paraîtrait la plus convenable, et de rechercher en particulier quels sont les voies et moyens dont on dispose pour obtenir des résultats certains.

On a des matériaux très-considérables dans les observations météorologiques qui se font, sous la direction d'une commission spéciale, dans les régions les plus diverses de la Suisse, par un grand nombre de naturalistes qui s'y prêtent avec dévouement. La commission météorologique se fera un plaisir d'en communiquer de temps en temps les résultats à la société. Mais pour constater l'influence des forêts sur le climat, la grêle, la gelée, la végétation, etc., les stations météorologiques actuelles ne suffisent pas; elles ont plutôt pour but de comparer les phénomènes météorologiques de la Suisse avec ceux des pays voisins, et de contribuer à la détermination des lois générales de la météorologie; toutes les stations sont à découvert et ne s'occupent en rien de l'influence des forêts sur le climat.

Pour obtenir des résultats sûrs dans la direction indiquée,

il est nécessaire d'établir des *stations météorologiques spéciales* où l'on détermine, dans les forêts, la température de l'air, la quantité d'eau tombée, l'humidité et la température du sol, etc.; on pourra ensuite comparer les résultats obtenus ainsi, avec ceux que l'on recueille dans les stations déjà existantes hors de la forêt.

Il n'est personne qui ne sache qu'en été il fait plus frais dans la forêt qu'en rase campagne et qu'en hiver il y fait moins froid. Mais on ne sait pas encore exactement jusqu'où s'étendent ces différences de température, pour chaque partie du jour et pour chaque saison; c'est un des points importants dont les stations météorologiques auront à s'occuper.

Chacun sait aussi que le sol reçoit plus d'eau en rase campagne que dans les forêts, parce que dans ces dernières la pluie est retenue en partie par les branches et les feuilles, et s'évapore directement. Mais on ne sait pas quelle est la quantité d'eau qui est ainsi arrêtée, et les stations météorologiques forestières auront à la déterminer.

Ces deux exemples suffiront pour montrer l'importance qu'il y avait à faire des observations dans les forêts, en les reliant avec celles qui se font en rase campagne.

On parviendra ainsi à démontrer, par la méthode scientifique et avec une rigueur mathématique, que les forêts exercent une puissante influence sur le climat, en neutralisant les extrêmes de température et d'humidité, en influençant la distribution des eaux, et en agissant comme principaux facteurs de la formation des sources.

Il faudrait encore joindre à l'établissement de ces stations météorologiques forestières un système *d'observations phénologiques*. Pour cela il s'agirait d'engager des employés et des gardes forestiers, des agriculteurs et d'autres personnes qui habitent dans le voisinage de grand mas forestiers, à prendre note, d'après des instructions aussi simples que possible, de ce qui concerne les phénomènes suivants: orages, grêle, gelée, etc., et leur influence sur la végétation; montée de la sève, apparition des feuilles, floraison, maturité de la semence des différences essences représentées dans ces forêts; marche de la végétation des principales plantes cultivées dans la même région etc.

Il faudrait ensuite réunir régulièrement les résultats des stations météorologiques à découvert et en forêts et les observations

phénologiques, pour les coordonner et en établir autant que possible des représentations graphiques.

Fondé sur ces considérations, le comité a l'honneur de proposer à l'assemblée de prendre les décisions suivantes :

1) Le comité permanent ou une commission spéciale est chargée de prendre les mesures préparatoires pour :

- a) Etablir des stations météorologiques forestières ;
- b) Organiser un réseau d'observations phénologiques ;
- c) Dresser une carte forestière de la Suisse.

2) Ces mesures préparatoires comprennent entre autres :

a) Des tractations avec la Commission météorologique suisse, pour la rédaction de quelques prescriptions identiques dans les instructions émanant des deux entreprises, pour l'organisation d'un concours mutuel et une communication régulière des résultats.

b) Tractation avec la société suisse d'agriculture, pour obtenir son concours dans l'organisation des observations phénologiques.

c) Tractations avec les autorités forestières des différents cantons pour l'établissement des stations, etc.

d) Rédaction des instructions nécessaires.

e) Tractation avec le bureau topographique fédéral, concernant la carte forestière.

3) Un premier crédit de 500 francs est accordé dans ce but.

II. Reboisement des hautes montagnes.

Dans ce domaine l'activité de la société s'étend de plus en plus; les succès des travaux du Trübbach, du Valcava et des torrents de Brienz, ont surmonté le premier obstacle que rencontrent toutes les tentatives de ce genre, savoir la méfiance contre les innovations; ces entreprises attirent maintenant l'attention et ont acquis un crédit important.

Il est vrai que le subside fédéral pour 1868 ne se monte qu'à 7000 francs. Il s'agira de combattre les influences défavorables qui ont amené cette diminution; le comité nourrit l'espoir que les autorités fédérales soutiendront de nouveau la société dans une plus large mesure.

Quant à la situation actuelle des différentes entreprises, le président du comité permanent donnera de vive voix d'autres détails.

Berne, le 5 août 1868

Au nom du comité permanent :

Le président: Weber, conseiller d'état.

Relativement aux endiguements des torrents et aux reboisements qui les accompagnent, M. Weber, conseiller d'état, dépeint l'état actuel de chaque entreprise; il annonce la publication d'un rapport sur cet objet, dans l'un des prochains numéros du Journal.

Les propositions du comité permanent d'ériger des stations météorologiques, et d'accorder à cet effet un crédit provisoire de 500 francs étant mises en discussion, M. Landolt exprime le vœu que le comité prenne en mains l'affaire, en recherchant l'appui d'hommes compétents. L'assemblée se joignant à cette manière de voir accorde le crédit demandé, et exprime ses meilleurs remerciements au comité pour son rapport et sa gestion.

3. *Election d'un membre du comité permanent.*

A cause d'un dérangement prolongé de sa santé, M. Lardy, inspecteur des forêts du canton de Neuchâtel, demande sa démission de membre du comité permanent. Sur la proposition de M. Weber, l'assemblée accorde la démission, et remercie Mr. Lardy des services qu'il a rendus à la société.

MM. Coaz, inspecteur général des forêts à Coire, Meister, inspecteur des forêts à Zurich et de Meuron, ancien inspecteur forestier à Neuchâtel, étant proposés à l'assemblée, elle choisit Mr. Coaz comme membre du comité permanent.

4) Avec l'assentiment des autorités cantonales, Coire est choisi comme *lieu de réunion* pour 1869; M. le conseiller des états Planta à Coire est nommé président du comité local et M. Coaz vice-président.

5) Les candidats suivants, qui se sont fait inscrire, sont reçus *membres de la société*.

Ammann, adjoint forestier à Frauenfeld.

Von Arx, Joseph, candidat forestier à Oensingen.

Balsiger, Rodolphe, cand. forest. de Wabern, Ct. de Berne.

Bieri, J., surveillant forestier à Hasle dans l'Entlebuch.

Bornat, Constant, forestier communal à Saignelégier.

Brunner, Ed., candidat forestier à Berne.

Brusch, président, de Wartau, Ct. de St. Gall.

Criblez, Adolphe, adjoint forestier à Moutier.

Erismann, Max, cand. forest. de Brestenberg, Argovie.

Fankhauser, François, fils, candidat forestier à Berne.

Frei, Al., adjoint forestier à Aarau.

De Greyerz, Walo, fils, forestier à Lenzbourg.

- Hohenstein, Adolphe, à St. Gall.
Huber, Charles, intendant forestier à Rheinfelden.
Kocher, François Jos., cand. forestier à Altreu, Soleure.
Lüthi, Jacques, surveillant forestier à Halten, Soleure.
De Pourtalès, Léopold, à Neuchâtel.
Ringier, Arnold, forestier de Zofingue.
Ritter, Adolphe, cand. forestier de Sissach.
Stähli, intendant forestier de Berthoud.
Steiner, O., candidat forestier de Lavin, Grisons.
Tschampion, J., taxateur forestier à Morat.
Vernet, Henri, cand. forestier, de Duilliers, Vaud.
- 6) Liste des membres présents à la réunion d'après le catalogue des votants.

a. Comité.

- Baumgartner, conseiller d'état à Soleure, président.
Scherer, inspecteur forestier de la ville de Soleure, vice-président.
Vogt, forestier de district à Grenchen, caissier.
Meier, forestier de district à Olten et
Schnider, forestier de district à Staad près de Grenchen, secrétaires.
Glutz-Blotzheim à Constance, membre du conseil d'administration de Soleure.
Hirt, J., forestier à Soleure.
Kaiser, ancien inspecteur général des forêts à Soleure.

b. Membres actifs.

- Allemann, Thomas, forestier de district à Balsthal.
Amuat, inspecteur des forêts à Porrentruy.
Baldinger, Em., forestier de district à Baden, Argovie.
Bertholet, Charles, intendant forestier à Neuveville.
Bleuler, Ch., président de corporat. à Riesbach, Canton de Zürich.
Brosi, Urs, forestier de district à Hochwald Ct. de Soleure.
Burnand, au Délassement près Moudon, Vaud.
Cuttat, taxateur forestier à Rossemaison, Ct. de Berne.
Dolder, Bern., intendant du chapitre à Münster, Ct. de Lucerne.
Eggenschwyler, François, préfet à Balsthal.
Fankhauser, François, insp. gén. des forêts à Berne.
De Greyerz, Adolf, inspecteur forestier à Interlaken.

- De Greyerz, Emile, inspecteur forestier de la ville de Berne.
De Greyerz, Walo, intendant forestier à Lenzbourg.
Grosjean, Adolphe, taxateur forestier à Douanne, Ct. de Berne.
Hagmann, forestier de district à Lichtensteig, Ct. de St. Gall.
Hammer, Edouard, intendant forestier à Olten.
Hanslin, Ulr., intendant forestier à Zofingue.
Hertenstein, Frédéric, inspecteur forestier à Winterthur.
Heusler, Rodolphe, forestier de district à Stein, Argovie.
Hofer, J., forestier de district à Niederwyl, Argovie.
Jermann, Jean, taxateur forestier à Laufon, Ct. de Berne.
Keller, Henri, adjoint forestier à Zurich.
Kneubühler, U., garde forestier à Willisau.
Koller, Alexis, sous-inspecteur des forêts à Undervelier.
Kopp, J., professeur et inspecteur forestier à Zurich.
Kopp, Jos., inspecteur forestier à Sursee, Ct. de Lucerne.
Landolt, El., insp. gén. des forêts et professeur à Zurich.
Lerch, Jean, forestier de commune à Brittnau, Argovie.
Manuel, Frédéric, inspecteur forestier à Berthoud.
Marchand, Ant., forestier communal à Sonvillier, Berne.
Meisel, Xavier, intendant forestier à Aarau.
Meister, Ulr., inspecteur forestier à Zurich.
Morgenthaler, maire à Attelwyl.
Moser, Gottlieb, négociant à Herzogenbuchsee.
Muller, E. L., ancien inspecteur forestier à Nidau, Ct. de Berne.
Pérent, Louis, sous-inspecteur des forêts à Châtelat, Berne.
Puenzieux, Ad., expert forestier à Clarens. (Vaud.)
Reichenbach, Fritz, forestier à Gessenay, Ct. de Berne.
Reynold, forestier de district à Fribourg.
Rohr, Rod., géomètre cantonal à Berne.
Rollier, inspecteur forestier à Moutier, Ct. de Berne.
Saussure, de, Ad., inspecteur général des forêts du Ct. de Vaud, à Lausanne.
Schädler, Ulrich, forestier à Ragaz, Ct. de St. Gall.
Schilplin, G., intendant forestier à Brugg, Argovie.
Schneider, J., inspecteur forestier à Berne.
Schnider, Jules, taxateur forestier à Neuveville.
Schürch, J., à Etzelkofen, Ct. de Berne.

Stauffer, C., inspecteur forestier à Thoune.
Stöcklin, Jul., candidat forestier à Fribourg.
Ullmann, J. M., taxateur forestier à Berne.
Vigier, François, agronome à Soleure.
Weber, J., conseiller d'état à Berne.
Weinmann, K., inspecteur forestier à Winterthur.
Wethli, J. C., propriétaire à Hirslanden, canton de Zurich.
Wietlisbach, inspecteur forestier à Arau.
Wild, Martin, géomètre forestier à Thusis, Ct. des Grisons.
Wullschlegel, Moritz, président forestier à Olten.
Zeerleder, Frédéric, forestier à Berne.

c) *Amis de l'économie forestière.*

Affolter, préfet à Soleure.
Affolter, Jean, huissier à Luterkofen, canton de Soleure.
Anklin, Jos., candidat forestier de Liesberg, Ct. de Berne.
Bär, J., négociant de Zofingue.
Baldinger, François, garde forestier à Baden.
Geiser, Jean, garde forestier à Langenthal.
Glutz, Antoine, grand conseiller de Rickenbach, Ct. de Sol.
Greder, Jos., candidat forestier, de Selzach, Ct. de Soleure.
Häuselmann, Ernest, candidat forestier de Thoune.
Hauri, J., garde forestier de Zofingue.
Jecker, Ernest, maire de Oberbuchsiten, Ct. de Soleure.
Kieffer, chancelier à Soleure.
Kneubühler, Jean, garde forestier à Willisau.
Kramer, G., candidat forestier de Zürich.
Kuhn, Jost, garde forestier à Schönenwerd.
Lüthi, membre du conseil d'administration à Soleure.
Madliger, Godefroi, garde forestier à Langenthal.
Misteli, préfet de Soleure.
Misteli, pasteur à Gunsberg, Ct. de Soleure.
Muller, Albert, candidat forestier à Rheinfelden.
Piguet, Florentin, candidat forestier du Sentier, Vaud.
Probst, maire de Subingen, Ct. de Soleure.
Reinert, membre du conseil d'administration à Soleure.
Sainz de Baranda, candidat forestier à Madrid.
Stebler, garde forestier à Nunningen, Ct. de Soleure.
Sury de Bussy, ancien membre du conseil d'administration
de Soleure.
Vögtli, garde forestier de Seewen, Ct. de Soleure.

Walker, Fr., capitaine, au Vögelisholz, Soleure.

Weber, Frédéric, garde forestier à Niederwyl, Argovie.

Zetter, membre du conseil d'administration à Soleure.

Zetter, J. T., ingénieur à Soleure.

Sujets de discussion.

1er sujet. Quelles sont les mesures à prendre pour favoriser la réussite des plantations sur les sols argileux, où les excès de sécheresse aussi bien que d'humidité empêchent la reprise et le développement ultérieur des plants?

Rapporteur, M. l'inspecteur forestier Amuat. (Voir Journal nro. 8, 1868.)

Le rapport de M. Amuat n'ayant encore paru que dans l'édition allemande du Journal, il en donne connaissance en français.

Une discussion animée et instructive s'engage sur le travail approfondi du rapporteur.

M. Emile de Greyerz, inspecteur forestier de la ville de Berne
Le drainage n'est pas applicable aux forêts, parce que le chevelu de diverses racines d'arbres pénètre et se développe rapidement dans les tuyaux; mes propres essais m'en ont complètement convaincu. Je suis d'avis que c'est par des fossés d'écoulement qu'on dessèche le mieux et avec le moins de frais possibles les sols argileux humides, et que c'est par la plantation sur mottes qu'il faut les reboiser. Ce qui fait surtout que nos cultures ne prospèrent pas dans ces sols, c'est que les racines délicates des plantes y sont pressées, entravées dans leur développement, et que l'air n'y circule pas; j'ai fait l'expérience que l'on obtient des peuplements qui prospèrent en plantant sur ados des plants extraits des bâtardières avec la motte. Contrairement aux données de M. Amuat, je dois dire que du moins chez nous, dans le domaine de la molasse, le hêtre ne prospère pas sur les sols argileux humides.

M. l'inspecteur Amuat: Je ne songe pas non plus à recommander le drainage dans les forêts, comme on peut le voir dans les conclusions de mon rapport. Quant au choix des essences pour les sols en question, c'est la chimie qui pourra nous guider; chez nous le hêtre prospère bien sur des sols très-argileux.

(A suivre.)
